



Rencontre sectorielle du 19 mai 2015 Perspectives pour l'application et le financement du décret PREMIERE SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

Présentation du rapport d'activités de la Commission des Centres culturels et de la Direction des Centres culturels

Le bilan 2014 de la 3C et de la DCC présenté par Sophie Levêque et Célia Dehon a rappelé les importants efforts déployés par l'Administration et l'instance d'avis du secteur des Centres culturels en lien avec la transition vers le nouveau décret.

Il a également mis en exergue, sur la base de données chiffrées, la situation financière très difficile des Centres culturels. Notons la forte augmentation des Centres en déficit sur l'exercice 2013 (plus de la moitié), l'augmentation des cas de pertes reportées, la diminution des chiffres d'affaire et l'augmentation des charges d'activités et d'emploi (plus de 20% en moyenne).

Le [rapport complet](#) comprenant également les résultats du sondage lancé en septembre 2014 sur l'entrée dans le nouveau décret par les Centres des catégories 1 et 1+ est téléchargeable sur le [site de la Direction des Centres culturels](#).

Communication du Cabinet Milquet

Thomas Prédour, directeur adjoint du Cabinet de la Ministre de la Culture Joëlle Milquet, a informé le secteur des perspectives quant à son financement en 2015 et 2016 et quant à l'application du décret suite au conclave budgétaire récent. Son intervention a permis d'écarter l'hypothèse d'un moratoire « sec » sur le décret induit par l'arrêt du traitement des dossiers de demande de reconnaissance.

Cependant, le gel prolongé de l'enveloppe budgétaire dédiée aux Centres culturels a été confirmé, ainsi que l'impossibilité de financer l'application du décret en 2015 et 2016.

Comme la Ministre l'avait expliqué en [Commission Culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce 12 mai dernier](#), des reconnaissances d'actions culturelles sur la base du décret de 2013 seront possibles, pourvu qu'elles n'entraînent aucune augmentation du subventionnement des Centres concernés et uniquement pour des opérateurs reconnus dans le cadre du décret de 1992.

Les modalités d'application de cette décision sont aujourd'hui à l'étude, tout comme celles de l'application et du financement du décret à partir de 2017. Le Cabinet est ouvert, dans ce contexte, à un dialogue avec le secteur et a annoncé la constitution d'un groupe de travail avec des représentants du secteur.

Echanges de l'après-midi

Les réactions face à ces annonces ont été vives le 19 mai et ont pu être exprimées de manière structurée lors d'ateliers de réflexion partagée autour d'une série de [questions fil rouge](#).

En facilitant l'expression des points de vue de tous, les ateliers ont contribué à la formulation d'une parole réellement commune, mobilisatrice et intelligible.

La participation active de représentants des secteurs « proches » des CEC et de la Lecture publique est importante. Elle annonce les prémices d'une véritable entente intersectorielle.

Suite aux échanges, voici quelques premières conclusions et pistes d'actions identifiées :

- Beaucoup de participants adhèrent fortement au décret et à ses valeurs. S'ils sont prêts à poursuivre le travail pour assurer la survie des dynamiques que l'entrée en vigueur du décret a initiées, ils remettent en question la possibilité de réellement faire vivre le décret en l'absence des moyens prévus pour financer son application.
- Les participants considèrent que les réductions budgétaires traduisent des choix politiques qui déstabilisent non seulement les Centres culturels et les secteurs proches mais aussi l'action culturelle au sens large. L'émancipation et l'encouragement au vivre ensemble souffrent fortement de ces décisions.
- En ce qui concerne les choix actuels en matière de politiques culturelles, la confusion et l'incompréhension sont de mise dans le secteur. Un déficit de communication renforce les sentiments largement partagés de perte de repères et de déconsidération.
- L'inquiétude et l'indignation générales entraînent le secteur dans une volonté de réaction. Conduite par un souhait de grande solidarité et un désir d'action, la revendication doit se construire au-delà de la stricte défense des intérêts sectoriels. Il faut défendre un projet de société dans lequel la culture est une mission de service public et le pilier d'une société démocratique et juste.
- Les participants soulignent que les Centres culturels, mais aussi les CEC, les Bibliothèques publiques et bien d'autres institutions culturelles inscrivent leur action depuis des décennies dans un pareil projet de société, et cela dans un esprit de solidarité avec l'ensemble des acteurs de la culture. Il faut activer cette solidarité pour animer des combats communs, pour et avec l'ensemble des populations.